

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2017 – 19H00**

Pôle d'animation - Larajasse

**Membres présents :** Michel BONNIER (Aveize), Michel VENET (suppléant - Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Philippe BONNIER (Coise), Jean Claude PICARD (Duerne), Marcel BERNE (Grézieu le Marché), Nicolas MURE, Gilles CHAVEROT (Haute Rivoire), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Fabrice BOUCHUT, Jean Michel CALVI (Larajasse), Isabelle GOUBIER (Les Halles) Bruno GOUJET (Longessaigne), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Bernard CHAVEROT (Montrottier), Jean Marc GOUTAGNY (Pomeys), Guy SAULNIER (Souzy), Daniel FOL (St Clément les Places), Chantal YVOREL (suppléante - St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Nathalie FAYET, Monique CHARDON, Michel BONNARD (St Martin en Haut), Jérôme BANIBO, Agnès GRANGE, Bruno THIOILLIER (St Symphorien sur Coise), Gérard VULPAS (Ste Foy l'Argentière),

**Membres excusés :** Catherine LOTTE (Brussieu), Véronique GILLOT (Montrottier – pouvoir donné à Bernard CHAVEROT), Christian RIVOIRE (St Genis l'Argentière), Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset), Sylvie THOUVENIN (St Symphorien sur Coise),

**Membres absents :** Pascal FICHET (Brullioles), Philippe GARNIER (Meys), Michel GUILLARME (Ste Foy l'Argentière), Bernard CHAZELLES (Villechenève)

**Agents présents :** Geneviève GOUTAGNY (DGS), Laurence GIACOMINI et Bernadette RELAVE (assistantes des élus)

**Membres invités :** Marc BENES (Châtelus – absent), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Patrice CARTERON (Grammond - absent), François DUMONT (Maringes), Daniel BONNIER (St Denis sur Coise), Jean-Jacques VRAY (Viricelles), Hervé MICHEL (absent) et André PUPIER (Virigneux), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine)

### SOLIDARITES ACTIVES

#### Convention avec le Centre socio-culturel L'Equipage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

##### **Le conseil communautaire,**

- Considérant que le Centre socio-culturel L'Equipage intervient actuellement sur les 7 communes ligériennes qui vont rejoindre au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la CCMDL, pour différents services au profit de la population notamment en matière de petite enfance,
- Considérant le souhait de la CCMDL de maintenir ces services à la population de ces 7 communes,
- Vu le projet de convention partenariale précisant les modalités financières,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la signature de la convention à passer avec le Centre socio-culturel L'Equipage, basé à Chazelles s/Lyon, afin de maintenir les services à la population sur les 7 communes ligériennes qui vont rejoindre la CCMDL au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Subvention d'investissements au profit de l'association Jardin d'Avenir – cofinancement Leader

### **Le conseil communautaire,**

- Vu la demande de l'association Jardin d'Avenir concernant l'attribution d'une subvention d'investissement en cofinancement d'une subvention européenne (Leader),
- Vu les projets d'investissements pour l'installation et le terrassement d'une chambre froide et le curage d'un étang, estimés à 31.250 €

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'attribution d'une aide financière, en complément d'un cofinancement Leader, pour un montant de 5.000 € .

## Elaboration d'un guide des services aux familles et demande de subvention Leader

### **Le conseil communautaire,**

- Vu le projet d'élaboration d'un guide des services aux familles lié à la parentalité, en partenariat avec le Comité des services aux familles et à l'éducation mis en place dans le cadre du schéma départemental et métropolitain de soutien à la parentalité,
- Considérant la pertinence de l'adapter aux réalités du territoire,
- Considérant qu'une subvention Leader au taux de 80 % pourrait être sollicitée pour l'élaboration de ce guide,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la réalisation, en interne, d'un guide des services aux familles lié à la parentalité, avec recensement de l'existant,

**AUTORISE** Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention Leader, dont le montant est estimé à 12.626,35 € pour une dépense de 15.782,94 €.

## JEUNESSE – SPORTS - LOISIRS

### Sorties ski – tarification suivant quotient familial

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu le projet de sorties de ski programmé par la commission sports au profit des enfants du territoire, et la grille tarifaire afférente suivant quotient familial,
- Vu que cette action est intégrée dans l'offre de l'accueil de loisirs et peut être subventionnée par la CAF,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le projet de sorties de ski, entre janvier et mars, suivant tarifs ci-après :

Tarifs sorties de ski selon QF	
QF	Tarif/enfant/jour
0 à 270	28,00 €
271 à 540	30,00 €
541 à 810	32,00 €
811 à 1080	33,00 €
1081 à 1350	34,00 €
1351 et plus	35,00 €

## ECONOMIE

### Convention EPORA pour requalification du site Les Roches à St Symphorien s/Coise

#### **Le conseil communautaire,**

- Considérant le projet en cours relatif à la requalification du site Les Roches à St Symphorien s/Coise prévoyant la construction de deux résidences d'entreprises dédiées pour partie à la location et pour partie à la vente, ciblant l'artisanat, la petite industrie et le tertiaire, ainsi que la reconstruction de l'hôpital local,
- Vu la convention signée en 2013 avec la Communauté de communes des Hauts du Lyonnais avec l'EPORA pour les opérations de désamiantage, de dépollution et de démolition du site, et les nouvelles modalités d'intervention de ce dernier,

- Considérant que des subventions FEDER ont été sollicitées dans le cadre de cette opération,
- Vu le projet de nouvelle convention actualisant le partenariat tripartite (CCMDL / commune de St Symphorien s/Coise et EPORA),

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la convention tripartite précisant les nouvelles modalités partenariales avec l'EPORA et la participation financière des deux collectivités (CCMDL et commune).

#### **ZA Les Sapins à Haute Rivoire – cession lot 7B à M. GRANGE Patrice**

**Le conseil communautaire,**

- Considérant le lot n° 7 d'une superficie de 1395 m<sup>2</sup> restant à la vente sur la ZA Les Sapins à Haute Rivoire,
- Vu la demande de M. Patrice GRANGE souhaitant acquérir une partie dudit bien dans le cadre du développement de son activité de plâtrerie peinture,
- Vu la proposition de cession du lot 7B, division du lot 7, d'une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup> de bâti et 330 m<sup>2</sup> de terrain, au prix de 21.000 € HT,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la cession susdite à M. GRANGE Patrice au prix de 21.000 € HT,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir.

#### **ZA Les Plaines à St Martin en Haut – cession lot 15 à la SCI DABRYV**

**Le conseil communautaire,**

- Considérant le lot n° 15 d'une superficie de 4140 m<sup>2</sup> restant à la vente sur la ZA Les Plaines à St Martin en Haut,
- Vu la demande de M. Yvan THIZY, gérant de la SCI DABRYV, souhaitant acquérir ladite parcelle dans le cadre du développement de son entreprise de transport de matériaux,
- Vu la proposition de cession du lot 15 au prix de 186.300 € HT augmenté de la TVA à la marge fixée à 8.922 €,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la cession susdite à la SCI DABRYV pour un montant total de 195.222 € HT,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir.

#### **ZA Les Plaines à St Martin en Haut – avenant marché travaux RIVOLLIER TP**

**Le conseil communautaire,**

- Vu le marché de travaux notifié le 16 juin 2016 à l'entreprise RIVOLLIER TP pour la réalisation de terrassements des bassins de rétention, la préparation de la voie ouest basse suite à la remise en place de la terre végétale stockée sur site sur les talus des plateformes qui ont été rehaussées,
- Vu la nécessité de signer un avenant de 5.983,32 € HT, soit une plus-value de 1,50 %,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la signature de l'avenant au marché travaux à intervenir avec l'entreprise RIVOLLIER TP.

### **TOURISME**

#### **Labellisation FFC des circuits VTT – convention tripartite**

**Le conseil communautaire,**

- Vu le projet de la CCMDL relatif à la mise en place d'un réseau VTT en partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme (FFC) et le club cycliste St Martinois, en vue de la labellisation des circuits VTT du territoire,
- Vu le projet de convention tripartite précisant les modalités de ce partenariat,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la convention tripartite de partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme (FFC) et le club cycliste St Martinois pour permettre la labellisation des circuits VTT mis en place sur le territoire de la CCMDL.

#### **Office du tourisme intercommunautaire (OTI)**

**Le conseil communautaire,**

- Vu la délibération du conseil communautaire du 25/04/2017 actant le principe de création d'un OTI à l'échelle des Monts et coteaux du Lyonnais, suite à l'étude MAHOC,
- Considérant que les Communautés de communes des Monts du Lyonnais, de la Vallée du Garon et du Pays Mornantais sont d'accord pour adhérer à cet OTI,

- Considérant la nécessité que cet OTI soit porté pas une structure, éventuellement de forme associative,
- Vu les projets de statuts de ladite structure, de plateforme de marque des Monts du Lyonnais et du plan d'actions

A l'unanimité des membres présents,

**CONFIRME** la création d'un Office du Tourisme Intercommunautaire,

**APPROUVE** le portage de cet OTI par un Office de tourisme sous forme associative,

**APPROUVE** la plateforme de marque des Monts du Lyonnais précisant les critères liés à l'identité (l'ambition, les valeurs, le positionnement, ...) et les 3 axes du plan d'actions (renforcement de la vocation touristique, amélioration de la qualité de l'offre, promotion de l'identité Monts du Lyonnais)

## TRANSITION ENERGETIQUE

### Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET)

**Le conseil communautaire,**

- Vu l'obligation pour les intercommunalités de plus de 20.000 habitants de s'engager dans un Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET), à l'horizon 2019,
- Considérant que le SIMOLY s'était doté d'un Plan Climat Energie Territoriale (PCET) et qu'il convient de l'élargir à la problématique de l'air,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le principe d'engager un PCAET

## DECHETS

### Avenant aux marchés de traitement des verres et des journaux-magazine

**Le conseil communautaire,**

- Vu les contrats signés en 2016 avec les sociétés GUERIN et VEOLIA pour la collecte et le traitement respectifs des verres et des journaux-magazines,
- Considérant la nécessité d'apporter des modifications des points de collecte au regard du changement de périmètre de la CCMDL,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la signature d'un avenant aux contrats susdits dans le cadre de la modification de périmètre et donc des points de collecte verres et journaux-magazines

### La Ressourcerie – subvention pour collecte sélective sur les déchèteries

**Le conseil communautaire,**

- Vu la demande de subvention sollicitée par La Ressourcerie pour ses actions de récupération d'objets sur les déchèteries en vue de leur donner une seconde vie,
- Considérant que cette action permet ainsi de diminuer les quantités de déchets à traiter,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 1.500 € à La Ressourcerie en contrepartie de son action de collecte sélective et de recyclage

## FINANCES

### Décisions modificatives sur tous budgets et admission en non-valeur

**Le conseil communautaire,**

- Considérant que dans le cadre de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les budgets de cet exercice avaient été élaborés en fonction des budgets des deux anciennes collectivités (CCHL et CCCL)
- Considérant qu'à la fin de cette première année, il convient de réajuster par voie de décisions modificatives le budget principal et les 10 budgets annexes

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les décisions modificatives de tous les budgets telles que présentées au conseil ainsi que les admissions en non valeur concernant les budgets économie et ordures ménagères

## **Création de 4 budgets annexes au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

### **Le conseil communautaire,**

- Considérant que 7 communes ligériennes vont intégrer le périmètre de la CCMDL, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- Considérant que la CCMDL prend à son actif à compter de cette date les équipements situés sur ces communes,
- Considérant la nécessité de créer des budgets annexes correspondant,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la création des budgets annexes suivants : « crèche de Chevrières », « zone d'activités de Chevrières », « zone d'activités Croix Chartier – St Denis s/Coise », « café-restaurant Maringes »

## **Intégration des résultats du budget Simoly Urba – ADS suite à dissolution**

### **Le conseil communautaire,**

- Vu la dissolution du Simoly conformément à l'arrêté préfectoral n° 69.2016.12.26.02 du 26 décembre 2016,
- Considérant le budget en place Simoly et urbanisme – ADS
- Vu la fusion dudit Syndicat avec les Communautés de communes des Hauts du Lyonnais et Chamousset en Lyonnais en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour devenir la Communauté de communes des Monts du Lyonnais
- Considérant qu'il y a lieu d'intégrer le budget Simoly et Urbanisme – ADS dans le budget Simoly Urba de la CCMDL

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'intégration des résultats dans le budget Simoly Urba

## **Renégociation de l'emprunt avec la Caisse des Dépôts**

### **Le conseil communautaire,**

- Vu les contrats de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts
- Vu l'offre de réaménagement des dits prêts

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la renégociation de l'emprunt avec la Caisse des Dépôts en vue d'un réaménagement de deux prêts

## **HURONGUES**

## **Ecole de natation – remboursement des cours pour raisons valables**

### **Le conseil communautaire,**

- Vu les tarifs appliqués aux usagers par le biais d'un abonnement annuel ou semestriel pour pratiquer les activités aquatiques au sein de Hurongues,
- Considérant la nécessité de fixer les critères de remboursement des cours qui ne peuvent être suivis en raison de problème de santé grave, de déménagement, de changement d'horaire de travail,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les conditions de remboursement des cours collectifs dispensés au sein de la piscine de Hurongues, au prorata des séances non suivies et ce pour les motifs valables susdits

## **Club de plongée et de triathlon – modification tarifs**

### **Le conseil communautaire,**

- Vu le tarif forfaitaire pour le club de triathlon et le club de plongée, approuvé dans la séance du 27 juin 2017, qui utilisent les équipements de Hurongues pour leurs entraînements,
- Vu la demande de créneaux supplémentaires sollicités par les dits clubs,

A l'unanimité des membres présents, moins une abstention,

**APPROUVE** l'application d'un tarif horaire de 5 € pour la mise à disposition de la piscine de Hurongues au profit des clubs de plongée et triathlon

## **Camping – tarifs 2018**

### **Le conseil communautaire,**

- Vu les propositions tarifaires soumises au conseil communautaire par le délégataire de service public gérant le camping de Hurongues,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les tarifs 2018 pour le camping de Hurongues, tels que proposés par le délégataire de service public

## RESSOURCES HUMAINES

### Remboursement des frais de déplacements des agents

#### **Le conseil communautaire,**

- Considérant qu'il revient à la collectivité de définir les conditions de remboursement des frais de déplacements des agents en mission,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le remboursement des frais de déplacements et des frais de repas comme suit :

- remboursement forfaitaire des frais de repas du midi et du soir, sur présentation des justificatifs, soit 15,25 € par repas,
- remboursement de l'indemnité de nuitée fixée à 60 € maximum dans la limite du montant effectivement supporté par l'agent, attesté par les justificatifs transmis,
- remboursement des frais de déplacement aux taux fixés par la réglementation en vigueur,
- obligation pour l'agent de contracter une assurance professionnelle lorsqu'il utilise son véhicule personnel,
- fournir les justificatifs et les pièces pour bénéficier d'un remboursement de frais de déplacement.

### Création d'emplois temporaires pour surcroît d'activités

#### **Le conseil communautaire,**

- Considérant la surcharge d'activité ou le besoin saisonnier pour certains services communautaires,
- Vu la loi du 12 mars 2012 qui précise les cas de recours pour une collectivité à des agents non titulaires,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la création des postes suivants, à temps complet :

- 2 postes du cadre d'emploi des opérateurs des activités physiques et sportives
- 1 poste du cadre d'emploi des techniciens
- 3 postes du cadre d'emploi des adjoints techniques
- 4 postes du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
- 1 poste du cadre d'emploi des rédacteurs
- 9 postes du cadre d'emploi des adjoints d'animation
- 1 poste du cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique

### Création de postes et modification du tableau des effectifs

#### **Le conseil communautaire,**

- Considérant l'extension du périmètre communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec l'arrivée de 7 communes ligériennes et 1 commune rhodanienne,
- Considérant qu'il convient de créer des postes pour les agents travaillant à la crèche de Chevrières et qui vont intégrer les effectifs de la CCMDL,
- Considérant également qu'il convient de créer un poste d'attaché en remplacement d'un poste de technicien (en contrat depuis 6 ans) pour le Parc Eco Habitat, afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la création des postes suivants :

#### Pour la crèche de Chevrières :

Création des emplois permanents suivants :

- 2 postes à temps complet ouverts à tous les grades du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants,
- 4 postes à temps complet ouverts à tous les grades du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture
- 2 postes à temps complet et 1 à temps non complet à raison de 25/35 ouverts à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation,
- 1 poste d'agent d'entretien et 1 poste de cuisinière, chacun à temps non complet à raison de 30/35, ouverts à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques

#### Pour le Parc éco-habitat :

- Création d'un poste d'attaché

#### Pour le service Finances

- Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint administratif de 30 h à 35h

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs au regard de ces créations de postes.

## **Composition du Comité d'Hygiène et de Sécurité des conditions de travail (CHSCT)**

### **Le conseil communautaire,**

- Vu la mise en place du comité technique communautaire en date du 21 novembre 2017,
- Considérant l'obligation de mettre en place un CHSCT, il convient de fixer sa composition

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la proposition du comité technique de fixer à 3 délégués de chaque collège (élus et agents) la composition du CHSCT.

## **HABITAT**

### **Plan local de l'habitat**

### **Le conseil communautaire,**

- Vu l'engagement de principe pour l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat, pris par délibération du 26 septembre 2017,
- Vu la demande de précisions émanant des services de la DDT concernant les partenaires associés à cette démarche,

A l'unanimité des membres présents,

**CONFIRME** la démarche pour l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat

Fait à Pomeys, le 1<sup>er</sup> décembre

Le Président  
Régis CHAMBE

